An aerial photograph of a busy street in Brussels, Belgium. The street is filled with a large crowd of people, many of whom are walking. There are several bicycles parked along the sidewalks. On the left, a grey building has a sign that reads "PHARMACIE + APOTHEEK". On the right, a red brick building has a sign that reads "L'UNIVERSITY". In the background, the city skyline is visible, including several tall buildings and a church with a spire. The sky is clear and blue.

BRUXELLES PATRIMOINES

Décembre 2019 | N° 032

Dossier **VOIR LA RUE AUTREMENT**

Varia ALEXIS DUMONT
SAINT-VERHAEGEN

L'inscription de la Grand-Place sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, en date du 2 décembre 1998, a nécessité la délimitation d'une zone tampon (fig. 1) qui correspond à l'Îlot Sacré, quartier bénéficiant d'une attention patrimoniale depuis le début des années 1960, principalement constitué de bâtiments datant des XVII^e et XVIII^e siècles. Cette reconnaissance au niveau international a encouragé une nouvelle approche de la gestion de cette zone, notamment par la mise en place d'un plan de gestion¹.

UNE NOUVELLE ZONE PIÉTONNE

La Ville de Bruxelles a décidé de créer une « zone de confort » dans le cœur historique en 2007. Cela signifie qu'une vitesse limitée à 30km/h a été instaurée et qu'un système de boucle ramenant la voiture à son point initial a été établi. En 2009, le projet a été poursuivi par la création d'une zone piétonne (cf. fig. 1). Des travaux de réaménagement des quatorze voiries de l'Îlot Sacré ont été entamés en ce sens dans la foulée. Trois rues, situées derrière la Grand-Place et déjà piétonnes depuis les années 1970, à savoir la Petite rue des Bouchers, la rue des Bouchers et la rue des Dominicains, n'ont pas été comprises dans ce chantier (voir l'article de Quentin Demeure dans ce dossier).

Les travaux de voirie dans la zone piétonne ont été inspirés par une typologie traditionnelle à Bruxelles, celle de la rue pavée. Des adaptations ont cependant été apportées pour répondre aux exigences actuelles de la mobilité réelle (piétonisation, pistes cyclables ou accès aux personnes à mobilité réduite (PMR)). Les trottoirs ont été supprimés afin de traiter l'espace public de plain-pied de façade à façade. Des matériaux traditionnels ont été utilisés : les zones corres-



Fig. 2a
Petite rue au Beurre aquarelle de Jacques Carabain, 1897 (© AVB, BIB 18012).



Fig. 2b
Petite rue au Beurre, 2012 (A. de Ville de Goyet, 2019 © urban.brussels).

pondant aux anciens trottoirs ont été réalisées en pavés platines de grès de Meuse et la zone centrale de la voirie, en pavés de porphyre oblongs sciés. Un filet en pierre bleue sépare les deux zones, faisant référence aux

anciennes bordures des trottoirs en pierre bleue, comme le montre par exemple, la situation actuelle de la Petite rue au Beurre par rapport à sa situation historique². (fig. 2a et fig. 2b).

PENTAGONE - ANALYSE DE L'ÉTAT DES VOIRIES (06/2013)



Fig. 3

Inventaire de l'état de conservation des rues du centre de Bruxelles – « Pentagone » – réalisé en 2013. Travaux à planifier en rouge, travaux à planifier pour des raisons fonctionnelles en orange, travaux en cours en bleu et travaux terminés en vert (© Département Travaux de Voirie – Ville de Bruxelles).

FOCUS SUR UN CHANTIER : TROIS RUES EMBLÉMATIQUES

Suite à l'inventaire de l'état de conservation de toutes les rues du centre de Bruxelles – « Pentagone » – réalisé en 2013 par le Département des Travaux de Voirie de la Ville de Bruxelles, trois rues piétonnes aux abords de la Grand-Place – la Petite rue des Bouchers, la rue des Bouchers et la rue des Dominicains – ont été identifiées comme zone prioritaire d'intervention, en raison de leur mauvais état de conservation (fig. 3). Le revêtement existant (depuis 1971) en briques de terre cuite était dégradé au point de rendre le passage difficile tant la surface était devenue irrégulière (fig. 4a).

Pour remédier rapidement et facilement à cette situation, le renouvellement de la voirie en asphalte avait d'abord été envisagé au niveau politique (fig. 4b). Cette proposition s'est cependant avérée incompatible avec les exigences découlant du statut de la zone tampon qui encadre le bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. Cette zone avait en effet conservé la morphologie ancienne de ses rues étroites et sinueuses et, en partie, son patrimoine de pavés de pierre naturelle. Les interventions devaient donc garantir la bonne conservation et préservation de ce site, ainsi que le respect de son authenticité.

Aussi, dès 2013, la réalisation d'études historiques et la mise en place d'un groupe de coordination ont permis de mener une réflexion sur le projet d'intervention. La Cellule Patrimoine historique et les autres services de la Ville ont dialogué et coordonné leurs points de vue en amont de la demande de permis. Des réunions ont également été organisées avec le Comité « Grand-Place - Patrimoine Unesco » pour



Fig. 4a

Rue des Bouchers, revêtement en briques de terre cuite, situation existante entre 1971 et 2019 (© Ville de Bruxelles).



Fig. 4b

Proposition politique : zone de passage en asphalte de couleur rouge ; zone des terrasses en asphalte couleur ocre ; zone de démarcation en pavés (© Ville de Bruxelles).

préparer des recommandations en matière de bon aménagement de ces voiries. Ce comité regroupe les représentants des administrations de la Ville de Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale. Le choix des matériaux de revêtement s'est fondé sur les critères suivants : respect

du patrimoine, adaptation à l'utilisation (restaurants, confort de marche, résistance à l'encrassement), disponibilité des matériaux sur le marché ainsi que l'expérience et le savoir-faire en matière de pose. Dans le cadre du suivi de la zone Unesco, des avis préalables ont également



Fig. 5a, 5b et 5c

Test de matériaux, rue des Bouchers, 2014 (© Ville de Bruxelles).

A - briques en terre cuite, modèle Reno : 20 x 6,5 x 9,5

B - briques en terre cuite, modèle Astra : 20 x 6,5 x 9,5

C - briquettes en pierre bleue - finition flammée : 20 x 7 x 8

D - briquettes en pierre bleue - finition «spuntato» : 15 x 15 x 8

E - pavés platine, grès de la Meuse : 14 x 14 x 7-10

F - pavés platine, grès Candla : 14 x 14 x 7-10



été demandés aux entités responsables du patrimoine : la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et la Commission royale des Monuments et Sites (CRMS) de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tout d'abord, les études historiques réalisées par la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles sur les revêtements de voirie de la Grand-Place et les rues concernées par le projet, ont permis de souligner l'importance de ces espaces publics et d'identifier toutes les modifications qui y ont été effectuées au fil des années³. De même, ces études ont mis en exergue le pavé comme le matériau de revêtement historique et recommandé sa mise en œuvre pour les travaux à conduire. En parallèle, des essais de pose de différents matériaux de voirie (briques, briquettes en pierres bleues, pavés) ont été

réalisées *in situ* (fig. 5a, 5b, 5c). Il s'agissait en effet de valider un choix et d'établir les conditions optimales de mise en œuvre. Les pavés platines ont été considérés comme le matériau le plus en accord avec le caractère historique du centre historique de Bruxelles.

Toujours en amont du projet, le type d'aménagement des rues et le choix du type de pavé ont suscité quelques débats. Dans son avis⁴, la CRMS plaiderait pour le maintien et le retour à la structure traditionnelle des rues bruxelloises du XIX^e siècle, caractérisées par des chaussées recouvertes

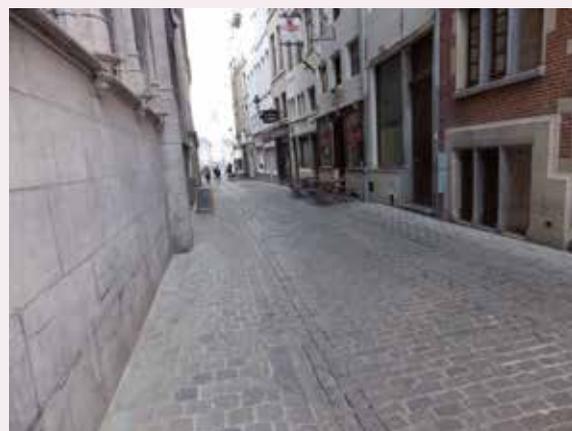


Fig. 6

Rue des Harengs, 2014 (© Ville de Bruxelles).



Fig. 7a
Rue de la Cigogne, 1942 (© AVB, C-18545).



Fig. 7b
Rue de la Cigogne (A. de Ville de Goyet, 2019 © urban.brussels)

de pavés et par des trottoirs réguliers et structurants qui longent les îlots d'immeubles et qui soulignent les formes urbaines. Ce principe avait néanmoins déjà connu précédemment l'application de certaines variantes de « plain-pied » comme par exemple pour la rue des Harengs aménagée en 2011 (fig. 6). Au vu des échantillons proposés, la CRMS avait suggéré la pose d'un revêtement en pavé platines en grès de Meuse posés conjointement. Cette proposition s'écartait cependant des aménagements de plain-pied de l'Ancien Régime pour ce qui est du choix du matériau de revêtement : des ruelles étroites de ce genre, tout comme les impasses, étaient autrefois aménagées avec des pavés de porphyre oblongs. La rue de la Cigogne, qui conserve encore aujourd'hui sa typologie d'origine, en témoigne encore aujourd'hui (fig. 7a et 7b).

Le choix du matériau de revêtement, le pavé, a également été discuté. Lors des premiers travaux dans la zone, le confort (ou plutôt l'inconfort supposé) de la chaussée pavée avait suscité l'inquiétude des associations des commerçants ainsi que des asso-

ciations veillant à la mobilité des PMR et des cyclistes. Ces usagers avaient contesté le choix de ce revêtement traditionnel aux motifs suivants : les pavés se déchaussent, ils sont inconfortables et bruyants. Cette série de défauts est cependant surtout imputable à une mauvaise mise en œuvre qu'au matériau lui-même ; une pose soignée permet d'assurer à la fois un confort d'utilisation, de circulation et de limiter les bruits.

Le projet a été développé en tenant compte des études historiques, des nouvelles réglementations et des attentes des utilisateurs. La proposition finale a été de revenir à la typologie Ancien Régime des rues de Bruxelles qui se caractérisait par des voiries pavées, de plain-pied, avec un filet d'eau central. Ce choix devait permettre de se rapprocher autant que possible de l'aspect des rues pavées traditionnelles, tant pour ce qui concerne l'image générale que pour la nature des matériaux et leur mise en œuvre. Les pavés platine de grès de Meuse ont été choisis comme matériau de revêtement.

Le permis d'urbanisme a été introduit en 2014.

CONCLUSION

Les travaux viennent de s'achever, en 2019, et ces rues ont retrouvé leur cohérence tout en répondant aux critères établis (voir photo rue des Bouchers, p. 44). L'objectif de ce projet était de requalifier l'espace public dans la zone tampon. De nombreuses questions ont été posées, que ce soit pour supprimer ou reconstituer le trottoir historique ou pour modifier le matériau de revêtement afin de répondre aux différentes exigences actuelles de mobilité. Nourris par l'étude historique, de nombreux critères ont été pris en compte pour le choix du matériau utilisé : le respect du patrimoine, la qualité et la durabilité, la mise en œuvre et le confort d'utilisation. Le choix d'un matériau traditionnel contribue à la cohésion du paysage et au respect du patrimoine tout en offrant un confort satisfaisant lorsqu'il est soigneusement placé.

NOTES

1. Lien vers plan de gestion : <https://www.bruxelles.be/patrimoine-mondial-de-lunesco>
2. PAUTHIER, I. et ALECIAN, M. (dir.), *Pavés de Bruxelles*, AAM éditions, Bruxelles, 2015.
3. DEMEURE, Q. (2013), *Étude historique relative au revêtement de voirie du quartier de la rue des Bouchers, Petite rue des Bouchers, rue des Dominicains, rue d'Une Personne, des impasses Schuddeveld et de la Fidélité et de la Grand-Place*, Ville de Bruxelles, Département Patrimoine Public, Cellule Patrimoine historique, 2013.
4. Avis préalable de la CRMS du 20 juin 2014.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont, Murielle Lesecque, Griet Meyfroots, Valérie Orban et Cecilia Paredes

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Cecilia Paredes et Christophe Loir (ULB)

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

AUTEURS/COLLABORATION RÉDACTIONNELLE

Marion Alecian, Aurélie Autenne, Céline Chéron, Paula Cordeiro, Marie Demanet, Quentin Demeure, Thibaut Jossart, Isabelle Leroy, Murielle Lesecque, Christophe Loir, Griet Meyfroots, Marc Meganck, Muriel Muret, Cecilia Paredes, Thomas Schlessler, Christian Spapens, Francis Tourneur, Tom Verhofstadt

RELECTURE

Françoise Cordier, Martine Maillard, Anne Marsaleix, Marc Meganck, Brigitte Vander Bruggen

TRADUCTION

Gitracom, Hilde Pauwels, Eric Tack, Ubiqu Belgium NV/SA

CARTOGRAPHIE

Maxime Badard, Philippe Chartier, Cecilia Paredes

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

Graphius Brussels

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen
bpeb@urban.brussels

REMERCIEMENTS

Martin van Berkel, Frédéric Hoebeeck, Frank Scheelings, Thomas Schlessler, René Laurent.

Avec la collaboration de l'équipe du Centre de documentation urban.brussels

Merci aussi aux étudiants du cours *La ville des XVIII^e et XIX^e siècles : paysages urbains historiques et enjeux actuels*, ULB, 2019

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine)
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

CONTACT

Urban.brussels
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
bpeb@urban.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès d'Urban.brussels.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AOE - Archief Onroerend Erfgoed
ARAU - Atelier de Recherches et d'Action Urbaines
AVB - Archives de la Ville de Bruxelles
CIDEP Centre d'information, de documentation et d'étude du patrimoine
CD.U.B - Centre de documentation urban.brussels
ERU asbl Centre d'Études et de Recherches Urbanistiques
F.R.S. - FNRS - Fonds de la recherche Scientifique
KBR Koninklijke Bibliotheek - Bibliothèque royale
KIK-IRPA - Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium / Institut royal du Patrimoine artistique
MVB - Musées de la Ville de Bruxelles - Maison du Roi
PMW asbl - Pierres et Marbres de Wallonie
RTC - Royal Trust Collection

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2019/6860/018

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel "Erfgoed Brussel".

DÉJÀ PARU DANS BRUXELLES PATRIMOINES

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

023-024 - Septembre 2017
Nature en ville

025 - Décembre 2017
Conservation en chantier

026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

028 - Septembre 2018
Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série - 2018
La restauration d'un décor d'exception

029 - Décembre 2018
Les intérieurs historiques

030 - Avril 2019
Bétons

031 - Septembre 2019
Un lieu pour l'art

Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics, un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples et polymorphes un espace de réflexion ouvert et pluraliste. *Voir la rue autrement* est l'occasion de questionner la cohérence des missions d'urban.brussels sur cet objet urbain incontournable et de rendre visible l'approche intégrée de ses actions sur le paysage bruxellois.

Bety Waknine,
Directrice générale



u



15 €



ISBN 978-2-87584-183-4